



Neutralité des personnes intervenant en gestion de conflit

Par **tomomo**, le **21/07/2014** à **13:43**

Bonjour,

Je suis régisseur dans un camping municipal.

De nouvelles plaquettes pour ce camping ont été réalisées bénévolement, j'ai émis des critiques sur la version anglaise après édition (infondées car la personne bénévole était sensée avoir reçus un mail avec des remarques qu'elle n'a jamais reçue).

Lors de nos échanges par mail la situation à tournée au conflit. Puis la personne bénévole m'a vivement pris a partis dans les locaux de la mairie (je n'avais pas encore compris qu'elle n'avait jamais eu les remarques, elle a répétée que si je ne comprenais pas c'était parcque je suis "névrosé" et "imbécile". Ce devant le personnel de la mairie).

Me voilà pris à part pour explication dans un bureau avec la secrétaire de Mairie et le conseiller municipal en charge de la "comission communication". Il se trouve que le conseiller en question est le conjoint de la personne avec qui je suis en conflit. Si la secrétaire de mairie à tenue une position neutre, le conseiller municipal avait évidemment son partis.

D'autres explications me seront demandées, je souhaite que cela se fasse avec un autre conseiller, qui soit neutre dans ce différent. Suis-je en droit de l'exiger?

D'avance merci.

Par **P.M.**, le **21/07/2014** à **15:37**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...